

Informations aux actionnaires

CS Investment Funds 4

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 134.528

(la «société»)

I. Avis aux actionnaires de CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Global Equity Theme Fund

Les actionnaires de **CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Global Equity Theme Fund** (désigné par le «compartiment» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de modifier le nom du compartiment, qui deviendra **CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) SIMAG® Systematic Global Equity Fund**, ainsi que l'objectif et les principes de placement, comme suit:

Objectif de placement actuel

Ce compartiment vise à réaliser un rendement du capital aussi élevé que possible en dollars US (monnaie de référence), tout en veillant au principe de la répartition des risques, à la sécurité du capital investi et à la liquidité de la fortune de placement.

Nouvel objectif de placement

Ce compartiment vise à réaliser un rendement du capital aussi élevé que possible en dollars US (monnaie de référence), tout en veillant au principe de la répartition des risques, à la sécurité du capital investi et à la liquidité de la fortune de placement.

Le processus de placement est guidé par la méthodologie exclusive SIMAG®, qui vise à identifier et exploiter les fluctuations de cours provoquées par le comportement collectif des investisseurs, grâce à une dynamique de feed-back hiérarchique.

Principes de placement actuels

Les actifs du compartiment devront être investis principalement, directement ou indirectement (via des fonds d'investissement («fonds cibles») et/ou ETF) dans des actions et titres analogues (*American Depositary Receipts* [ADR], *Global Depositary Receipts* [GDR] (à l'exclusion des titres comportant des dérivés intégrés) répondant chacun aux critères de valeur mobilière négociable au sens de la loi du 17 décembre 2010), parts bénéficiaires, bons de jouissance, certificats de participation, etc.) émis par des sociétés du monde entier. Le compartiment pourra également investir dans des actions et des valeurs mobilières analogues émises par des sociétés domiciliées dans les pays émergents ou qui y exercent l'essentiel de leurs activités commerciales.

Pour atteindre l'objectif de placement, les décisions d'investissement reposent sur les préférences en termes de thème et de valeurs mobilières issues des analyses effectuées en interne par Credit Suisse. Un thème regroupe plusieurs sous-secteurs correspondant à un même développement géographique, socio-politique, macro-économique ou écologique. En fonction des thèmes privilégiés par l'analyse interne de Credit Suisse, le portefeuille peut présenter une concentration élevée sur certains secteurs ou certains styles ou sur des sociétés de petite capitalisation, de manière globale ou au niveau des actions. Les thèmes privilégiés alterneront au fil du temps en fonction de l'évolution des prévisions du marché.

Nouveaux principes de placement

Les deux tiers au moins des actifs nets du compartiment sont investis dans des actions et titres analogues (*American Depositary Receipts* [ADR], *Global Depositary Receipts* [GDR], parts bénéficiaires, bons de jouissance, certificats de participation, etc. (à l'exclusion des titres comportant des dérivés intégrés)) émis par des sociétés qui sont cotées, ont leur siège ou exercent l'essentiel de leurs

activités dans des marchés développés du monde entier. Le compartiment pourra également investir dans des actions et des valeurs mobilières analogues émises par des sociétés domiciliées dans les pays émergents ou qui y exercent l'essentiel de leurs activités.

La méthodologie SIMAG® examine systématiquement un vaste univers d'entreprises susceptibles de faire l'objet d'un placement, à la recherche de tendances spécifiques, et applique diverses techniques quantitatives de pointe pour la sélection des titres et la construction du portefeuille selon une approche bottom-up, qui diffèrent en fonction de l'orientation dominante des marchés (normale ou baissière).

Tout d'abord, le processus de placement SIMAG® applique une série de filtres de liquidité à l'univers de placement ciblé. Ce processus exclut les titres dont la capitalisation boursière et le volume de transactions sont inférieurs à certains seuils cibles, ainsi que les titres dont les fluctuations de prix sont insuffisantes ou excessives.

Dans un deuxième temps, la méthodologie SIMAG® LPPLS (*log-periodic power law singularity*, singularité en loi de puissance log-périodique) identifie les titres ayant fait l'objet d'un feed-back positif ou négatif selon leur comportement sur une certaine période, par rapport à leur environnement de marché.

Sur la base de ces informations, les titres sont classés et pondérés en conséquence. Une partie du portefeuille est destinée à être allouée à des placements en liquidités ou quasi-liquidités. Le portefeuille est rééquilibré régulièrement, ou immédiatement en cas d'évolution de la situation du marché.

Le gestionnaire d'investissement se concentre sur la mise en œuvre efficiente des signaux du modèle.

En fonction de la méthodologie SIMAG®, le portefeuille peut être concentré en termes de pays, secteurs, styles ou capitalisation boursière, par exemple.

Jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment peuvent être détenus sous la forme de liquidités ou quasi-liquidités, dépôts bancaires, effets de commerce, bons du Trésor ou instruments à court terme du marché monétaire.

Les actionnaires du compartiment qui désapprouveraient la modification susmentionnée peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 27 février 2018. Tous les changements entreront en vigueur le 28 février 2018.

II. Avis aux actionnaires de CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund et CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Global High Income Fund USD

Les actionnaires de **CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund** et **CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Global High Income Fund USD** (désignés par les «compartiments» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de modifier les principes de placement des compartiments de manière à préciser qu'en fonction de l'opinion et des stratégies de couverture du gestionnaire d'investissement, l'allocation flexible peut refléter une exposition longue ou courte au sein d'une catégorie d'actifs, bien que l'intention ne soit pas qu'une catégorie unique d'actifs affiche une position globale nette courte.

III. Avis aux actionnaires de CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund

Les actionnaires de **CS Investment Funds 4 – Credit Suisse (Lux) Capital Allocation Fund** (désigné par le «compartiment» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de réduire à 10% le pourcentage du total des actifs nets du compartiment qui peut être investi dans des fonds cibles.

Les actionnaires du compartiment qui désapprouveraient la modification susmentionnée peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 27 février 2018. Tous les changements entreront en vigueur le 28 février 2018.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les changements ci-dessus entrés en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la société, les documents d'information clé pour l'investisseur ainsi que les statuts de cette dernière à son siège social ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 29 janvier 2018

Le conseil d'administration